## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21120199100042

## COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune MAIRIE DE RIGNAC

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE DECAZEVILLE

## **SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

## **Budget primitif**

BUDGET: ASSA - ASSAINISSEMENT (2)

**ANNEE 2023** 

<sup>(1)</sup> Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

<sup>(2)</sup> Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## **Sommaire**

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	1,
A - Eléments du bilan	10
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Same Object
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)  A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet 33
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	Sans Objet
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	36
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	37
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	38
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	39
B1.7 - Etat des engagements reçus	40
B2.1 - Etat des engagements reçus  B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	41
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	42
C - Autres éléments d'informations	72
	42
C1.1 - Etat du personnel C1.2 - Etat du personnel de la cellectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régio	43
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	45
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	46 47
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	4/
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<sup>(1)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

<sup>(2)</sup> Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

<sup>(3)</sup> Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	l
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll l
VUE D'ENSEMBLE	<b>A</b> 1

## **EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASECTI D'EXPLOITATION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 00.000.001	
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 36 406,36
S	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	381 653,36	381 653,36
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	162 653,36	221 989,85
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	141 500,00	0,00
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	82 163,51
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	304 153,36	304 153,36
_		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	685 806,72	685 806,72

<sup>(1)</sup> Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(2)</sup> A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

<sup>(3)</sup> Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u>II</u>
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

## **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	123 200,00	0,00	150 200,00	150 200,00	150 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits	20 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	0,00	2 600,00	2 600,00	2 600,00
Т.	otal des dépenses de gestion des services	156 200,00	0,00	182 300,00	182 300,00	182 300,00
66	Charges financières	34 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00	34 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		1 700,00	1 700,00	1 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	191 200,00	0,00	219 000,00	219 000,00	219 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	61 319,90		1 591,36	1 591,36	1 591,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	161 100,00		161 062,00	161 062,00	161 062,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	222 419,90		162 653,36	162 653,36	162 653,36
	TOTAL	413 619,90	0,00	381 653,36	381 653,36	381 653,36

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 381 653,36

## **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	257 330,00	0,00	262 330,00	262 330,00	262 330,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
-	Total des recettes de gestion des services 257 330,00 0,00 278 330,00 278 330,00		278 330,00	278 330,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	257 330,00	0,00	278 330,00	278 330,00	278 330,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	67 000,00		66 917,00	66 917,00	66 917,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section (6)		0,00		0,00	0,00	0,00
To	Total des recettes d'ordre d'exploitation			66 917,00	66 917,00	66 917,00
TOTAL		324 330,00	0,00	345 247,00	345 247,00	345 247,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 36 406,36 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 381 653,36

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	95 736,36
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Chap. Libellé		Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	143 550,95	141 500,00	736,36	736,36	142 236,36
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	143 550,95	141 500,00	736,36	736,36	142 236,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	93 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	236 550,95	141 500,00	95 736,36	95 736,36	237 236,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	67 000,00		66 917,00	66 917,00	66 917,00
041	041 Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			66 917,00	66 917,00	66 917,00
TOTAL		303 550,95	141 500,00	162 653,36	162 653,36	304 153,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	304 153,36

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	59 336,49	59 336,49	59 336,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	13 300,00	0,00	59 336,49	59 336,49	59 336,49
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles 'investissement	13 300,00	0,00	59 336,49	59 336,49	59 336,49
021	Virement de la section d'exploitation (4)	61 319,90		1 591,36	1 591,36	1 591,36

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert	161 100,00		161 062,00	161 062,00	161 062,00
	entre sections (4)					
041	Opérations	0,00		0,00	0,00	0,00
	patrimoniales (4)					
Total des recettes d'ordre		222 419,90		162 653,36	162 653,36	162 653,36
a	l'investissement					
	TOTAL	235 719,90	0,00	221 989,85	221 989,85	221 989,85

	<u> </u>
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	82 163,51
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	304 153,36

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	95 736,36

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DE \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RE \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DE \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DE \ 043 = RE \ 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	150 200,00		150 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits	20 500,00		20 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 600,00		2 600,00
66 67 68	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	34 500,00 500,00 1 700,00	0,00 0,00 161 062,00	34 500,00 500,00 162 762,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	707 002,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 591,36	1 591,36
	Dépenses d'exploitation – Total	219 000,00	162 653,36	381 653,36

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	381 653,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement	0,00 0,00	0,00 66 917,00	0,00 66 917,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	95 000,00	0,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	0,00 0,00 0,00 142 236,36 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 142 236,36 0,00 0,00 0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (7) Charges à répartir plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	237 236,36	66 917,00	304 153,36

	<u></u>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	304 153,36

<sup>(1)</sup> Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<sup>(2)</sup> Voir liste des opérations d'ordre.

<sup>(3)</sup> Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

<sup>(4)</sup> Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

<sup>(5)</sup> Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(6)</sup> Hors chapitres « opérations d'équipement ».

<sup>(7)</sup> Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	262 330,00		262 330,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 000,00		9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00		7 000,00
76 77	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 78	Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	66 917,00 0,00	66 917,00 0.00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	278 330,00	66 917,00	345 247,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 36 406,36

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 381 653,36

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 26	Immobilisations en cours	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations	3,00	161 062,00	161 062,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 591,36	1 591,36
	Recettes d'investissement – Total	0,00	162 653,36	162 653,36

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 82 163,51

AFFECTATION AUX COMPTES 106 59 336,49

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 304 153,36

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	123 200.00	150 200.00	150 200,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	36 000,00	63 000,00	63 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	14 000,00	14 000,00	14 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6156	Maintenance	55 000,00	55 000,00	55 000,00
616	Primes d'assurances	1 000,00	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	5 800,00	5 800,00	5 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	2 100,00	2 100,00	2 100,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	600,00	600,00
628	Divers	200,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00	9 000,00	9 000,00
621	Personnel extérieur au service	9 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté coll. de rattachement	0,00	9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits (7)	20 500,00	20 500,00	20 500,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	20 500,00	20 500,00	20 500,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	2 600,00	2 600,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	100,00	100,00
TOTAL	= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	156 200,00	182 300,00	182 300,00
66	Charges financières (b) (8)	34 500,00	34 500,00	34 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 500,00	34 500,00	34 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 700,00	1 700,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	1 700,00	1 700,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	191 200,00	219 000,00	219 000,00
023	Virement à la section d'investissement	61 319,90	1 591,36	1 591,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	161 100,00	161 062,00	161 062,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	161 100,00	161 062,00	161 062,00
	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	222 419,90	162 653,36	162 653,36
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	222 419,90	162 653,36	162 653,36
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE l'otal des opérations réelles et d'ordre)	413 619,90	381 653,36	381 653,36

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	381 653,36

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

 $<sup>(4) \</sup> Le \ vote \ de \ l'organe \ d\'elib\'er ant porte \ uniquement \ sur \ les \ propositions \ nouvelles.$ 

<sup>(5)</sup> Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

<sup>(6)</sup> Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

<sup>(7)</sup> Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



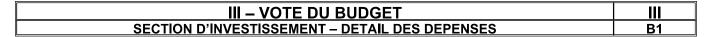
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	257 330,00	262 330,00	262 330,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	195 000,00	195 000,00	195 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	17 000,00	17 000,00	17 000,00
70613	Participations assainissement collectif	20 000,00	25 000,00	25 000,00
7063	Contrib° communes, eta.pub.(eaux pluv.)	25 030,00	25 030,00	25 030,00
7068	Autres prestations de services	300,00	300,00	300,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	9 000,00	9 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 000,00	7 000,00
7581	FCTVA	0,00	7 000,00	7 000,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	257 330,00	278 330,00	278 330,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	257 330,00	278 330,00	278 330,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	67 000,00	66 917,00	66 917,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	67 000,00	66 917,00	66 917,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	67 000,00	66 917,00	66 917,00
_	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	324 330,00	345 247,00	345 247,00

	•
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	36 406,36
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	381 653,36

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	143 550,95	736,36	736,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	143 550,95	736,36	736,36
	Total des dépenses d'équipement	143 550,95	736,36	736,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	93 000,00	95 000,00	95 000,00
1641	Emprunts en euros	93 000,00	95 000,00	95 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	93 000,00	95 000,00	95 000,00
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	236 550,95	95 736,36	95 736,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	67 000,00	66 917,00	66 917,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	67 000,00	66 917,00	66 917,00
1391	Subventions d'équipement	67 000,00	66 917,00	66 917,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	67 000,00	66 917,00	66 917,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	303 550,95	162 653,36	162 653,36

RESTES A REALISER N-1 (10)	141 500,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	304 153,36

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

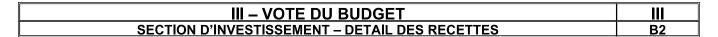
<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

 $<sup>(8) \</sup> Le \ compte \ 15...2 \ peut \ figurer \ dans \ le \ détail \ du \ chapitre \ 042 \ si \ la \ régie \ applique \ le \ régime \ des \ provisions \ budgétaires.$ 

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
131	Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 300,00	59 336,49	59 336,49
10222	FCTVA	13 300,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	0,00	59 336,49	59 336,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	13 300,00	59 336,49	59 336,49
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	13 300,00	59 336,49	59 336,49
021	Virement de la section d'exploitation	61 319,90	1 591,36	1 591,36
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	161 100,00	161 062,00	161 062,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	75,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	161 025,00	160 987,00	160 987,00
2818	Autres immobilisations corporelles	0,00	75,00	75,00
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	222 419,90	162 653,36	162 653,36
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	222 419,90	162 653,36	162 653,36
TOTAL DE	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	235 719,90	221 989,85	221 989,85

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	82 163,51
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	304 153,36

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

<sup>(7)</sup> Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(8)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(9)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	<u>&gt;</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

## A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	boursements N-1	
Nature	décision de	Montant maximum autorisé	Mostock och tastack			M 100 100 000 000 000 000 000 000 000 00
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	réaliser la ligne	au 01/01/N	Montain des titages IV	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Elicours restail du au 01/01/14
	de trésorerie (2)					
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesqueis les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	<u>\</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e	t dettes à l'o	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			940					Taux initial	nitial		Dário		Possibilité	ý
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00'0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 336 819,42									
1641 Emprunts en euros (total)					2 336 819,42									
05-050079-2	SA BFT BANQUE DE	27/01/2006		15/05/2006	1 274 366,06	ш	T4M	3,800	3,774		∢	U		4-1
07089143	FINANCEMEN I BANQUE Populaire Occitane	28/01/2016		10/05/2016	20 000'00	ш		2,200	2,377		F	X Echéance		A-1
2506738	SOC CREDIT AGRICOLE	06/08/2020		30/09/2020	328 453,36	L		1,730	1,791		Σ	constante X Echéance		A-1
2608028	NORD Midi-Pyrene SOC CREDIT AGRICOLE	20/11/2020		31/12/2020	85 000,00	L		0,920	0,929		Σ	constante X Echéance		4
5341771	NORD Midi-Pyrene BANQUE DES	04/02/2020		01/03/2021	379 000,00	œ		1,250	1,319		∢	constante C		A-1
7014586	TERRITOIRES CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	12/06/2006		25/06/2007	220 000,00	ட		3,750	4,090		ď	X Echéance progressive		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					00'0									
1678 Autres emprints at datas (fotal)					00 0									
									Ì			Ì		
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
(1000)														

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

					Emprunts et	t dettes à l'or	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
			77.4					Taux initial	nitial				Possibilité	77.0
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					00'0									
1687 Autres dettes (total)					00'0									
Total général					2 336 819,42									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	I DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
IV – ANNEXES	E LA DETTE – REF

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		A1.2 – K	EPAKIII	- REPARTITION PAR NATORE DE DELLE (HOTS 10449 EL 100) (SUILE)	אב טב ט		(NOFS 1044	9 61 100	(anine)			
						mprunts	Emprunts et dettes au 01/01/N	_		A section of the section of		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	laux d'interet	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Annuite de l'exercice Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		1 299 547,85					94 516,14	33 338,71	00'0	5 954,43
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		1 299 547,85					94 516,14	33 338,71	00'0	5 954,43
05-050079-2		00'0	A-1	441 127,58	8,33	L I	T4M	3,774	49 014,00	16 995,68	00'0	00'0
07089143		00'0	A-1	35 511,07		ш		2,377	2 334,88	762,08	00'0	103,40
2506738		00'0	A-1	279 079,58		ш		1,791	21 777,57	4 655,91	00'0	12,36
2608028		00'0	A-1	76 857,51		ш		0,929	3 964,17	66,39	00,0	1,86
5341771		00,0	A-1	363 840,00 103 132,11	47,17	с п		1,319	7 580,00	6 367,20	00,0	5 195,46
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					0,00	0,00	00'0	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		0,00					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					0,00	0,00	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		0,00		00'0					00'0	00'00	00,00	00'0
Total général		00'0		1 299 547,85					94 516,14	33 338,71	00'0	5 954,43

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de laux d'intérêt après opérations de couverture : F. fixe : V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux variable simple set d'une marge exprimée en point de pourcentage).
  - (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) II s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts deventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
  - (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	<b>&gt;</b>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

# A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par								Ta max		Taux maximal	Niveau du taux		Intérêts à	% par type de
structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	après couver- ture	à la date de vote du	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	percevoir au cours de l'exercice (le cas	taux selon le capital
numéro de contrat) (1)										éventu- elle (8)	budget (9)		échéant) (11)	restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						0,00			00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la dassification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles. (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

<sup>(3)</sup> En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

<sup>(4)</sup> Indiquer la dassification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

<sup>(5)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<sup>(7)</sup> Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

<sup>(8)</sup> Montant, index ou formule.

<sup>(9)</sup> Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

<sup>(10)</sup> Indiquer les interêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(11)</sup> Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

		2	ANINIEVEC				Μ
ELEMENTS D	U BILAN – E	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	- ANNEALS - TYPOLOGIE DE	- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	DE L'ENCOURS		A1.4
		A1.4 – TYPOLO	GIE DE LA REPAR	A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	URS (1)		
ou I	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	euro	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonne ( <i>cap</i> ) ou encadré ( <i>tunnel</i> )	Montant en euros	1 299 547,85	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	00'00	00'0	0,00	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						00'0

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	<u>&gt;</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Empi	Emprunt couvert					I	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	ntuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'0					00'0				00'0	0,00	00'0
Taux variable simple (total)		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		00'0					00'0				00'0	0,00	00'0
Total		00'0					00'0				00'0	00'0	00'0

<sup>(2)</sup> Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

<sup>(3)</sup> Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	<u>N</u>
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

# A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

			Ш	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		,\			
				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ure			
Instruments de couverture		Taux payé	é	Taux reçu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	t (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	pération
Taux fixe (total)						0,00	00'0		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	00'0		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

## **A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

## A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	25-10-2007
CGCT): €	

Procédure d'amortissement inéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux	50	25/10/2007
L	Station d'épuration	30	25/10/2007

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

7.01. 217.1 5201 1.0 1010 10 12 12 12 12 11 12 10 10 10						
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	1 700,00		0,00	1 700,00	0,00	1 700,00
redevance assainissement	1 700,00	05/04/2023	0,00	1 700,00	0,00	1 700,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	1 700,00		0,00	1 700,00	0,00	1 700,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

## A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Autres provisions pour risques et charges	redevance assainissement	1 700,00	1	0,00	1 700,00	0,00

<sup>(1)</sup> II s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

## **DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		161 917,00	I 161 917,00
16 Empri	unts et dettes assimilées (A)	95 000,00	95 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	95 000,00	95 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	66 917,00	66 917,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	66 917,00	66 917,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	161 917,00	141 500,00	0,00	303 417,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<sup>(4)</sup> Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

## **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		162 653,36	III	162 653,36
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (3)	162 653,36		162 653,36
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	0,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	160 987,00		160 987,00
2818	Autres immobilisations corporelles	75,00		75,00
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	1 591,36		1 591,36

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	162 653,36	0,00	82 163,51	59 336,49	304 153,36

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	303 417,00
Ressources propres disponibles	IV	304 153,36
Solde	V = IV – II (6)	736,36

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<sup>(3)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(4)</sup> Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

 $<sup>(5) \</sup> Indiquer \ le \ montant \ correspondant \ figurant \ en \ II - Pr\'esentation \ g\'en\'erale \ du \ budget - vue \ d'ensemble.$ 

<sup>(6)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

## A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

# B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

s de	oita <b>l</b>	0,00	00,00	0,00	00'0
arantie au cours l'exercice	En capital				
Annuité garantie au cours de l'exercice	En intérêts (8)	00'0	0,00	0,00	0.00
Indices ou devises pouvant	modifier I'emprunt				
Catégorie d'emprunt	(2)				
de vote t (6)	Niveau de taux				
Taux à la date de vote du budget (6)	x Index (4)				
Tar	Taux Taux actua- (3)				
Taux initial	Index Ta (4) act				
Tau	Taux In				
Périodi- cité des rem- bour-					
Durée rési-	duelle				
Capital restant dû au 01/01/N		0,00	0,00	0,00	0,00
Montant initial		00'0	00'0	0,00	00'0
Organisme prêteur ou	chef de file				
Objet de l'emprunt garanti					
Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année				
Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL

<sup>(1)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<sup>(2)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

<sup>(5)</sup> Taux annuel, tous frais compris.

<sup>(6)</sup> Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

<sup>(7)</sup> Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(8)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

## B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	li li	278 330,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1711	0.00
Fait des garanties à emprunt accordées au title de l'exercice en 70 (5)	1 1 1 1	0,00

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

<sup>(2)</sup> Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

<sup>(3)</sup> Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

## B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

 <sup>(2)</sup> Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

## **B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

<sup>(2)</sup> Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

## **B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

### **B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO <sup>*</sup>	ΓAL			0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

## **B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subve	entions à recevoir par annuités (annui	tés restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autre	es engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engageme	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Т	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

## **B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

<sup>(1)</sup> Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

<sup>(2)</sup> Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<sup>(3)</sup> Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

## B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	N
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMP	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00,00	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

<sup>(4)</sup> Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à 10 % ETPT ; un a %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

<sup>(5)</sup> Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

# C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N CATEGORIES	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
  TECH : Technique.
  URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
  S: Social.
  MS: Médico-social.
  MT: Médico-lechnique.
  S: Social.
  MT: Médico-lechnique.
  CULT: Culturel
  CULT: Culturel
  MM: Adminition.
  PM: Police.
  OTR: Missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée):
  3-a' articlé 3. I her illine a: accroissement exponsible (maladie, maternité...).
  3-a' articlé 3. I her illine a: accroissement exponsible (maladie, maternité...).
  3-a' articlé 3. I her illine a: accroissement l'aborente d'activité.
  3-a' articlé 3. L'a branche de nation exponsible (maladie, maternité...).
  3-a' : emplosi de nortionnaires susceptibles d'assurer les fonctions les services que les besons cas es services que les besons cas les services que les besons de la communes de moins de 1000 habitants et des groupements de propression complet des nominements de moins de 1000 habitants et des groupements de prefinite to un de suppression d'un service public.
  3-3-3' : emplois de sommunes de moins de 2 000 habitants et des groupements de prefinite to un de suppression d'un service public.
  3-3-3' : emplois de service public.
  3-3-3' : emplois de service public.
  3-3-4' : emplois de mains de 2 000 habitants et des groupements de prefinite to un de suppression d'un service public.
  3-3-4' : emplois de mains de 2 000 habitants et des groupements de propression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de la loi n' 2012-3-4' : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  3-3-4' : article 3 travalleurs de groupes d'establissement en matière de création, de cabinets.
  4-7 : article 110 caliborateurs de groupes d'elus.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1 2
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT   EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

## C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

## C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
<u>Autres</u>				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES:
Pour: 17
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 30/03/2023

Présenté par (1) Le MAIRE, A Rignac le 05/04/2023 (1) Le MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Rignac, le 05/04/2023 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

PIPAL Laurence	
BIBAL Laurence	
CALVET Jean-Marc	
CAPMARTIN Marion	
CASAGRANDA Stéphane	
CAYRE Jérôme	
DELTORT Marie-Anne	
EPRINCHARD Michel	
FILHOL Anthony	
GARIBAL Christine	
GLADIN Nathalie	
ISSALY Christine	
ISSALY Jean-Pierre	
LOUIS Renaud	
MARTY Maurice	
MIRABEL Isabelle	
MOULY Caroline	
MOULY Philippe	
PHARAMOND Nicole	
PRADELS Michel	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le 13/04/2023 A Rignac,le 13/04/2023

## MAIRIE DE RIGNAC - ASSA - ASSAINISSEMENT - BP - 2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.